

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1854.

Budget des dépenses du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1854 ⁽¹⁾.

Articles amendés par la Chambre ⁽²⁾ et qui doivent être soumis à un 2^e vote.

	CHARGES	
	ordinaires.	extraordinaires.
ADMINISTRATION CENTRALE.		
ART. 4. Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires . . .	* 4,300	»
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
ART. 29. Traitement des employés et gens de service ⁽³⁾	* 35,500	»
» 30. Frais de route, matériel et dépenses imprévues ⁽³⁾	* 12,497	»
LÉGION D'HONNEUR, CROIX DE FER.		
» 47. <i>Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires, et des décorés de la croix de fer peu favorisés de la fortune ; subsides à leurs veuves</i>	* 155,000	*
AGRICULTURE.		
ART. 52. <i>Divisé en 5 articles : art. 52, 52³, 52⁴, 52⁵, 52⁶.</i>		
<i>Art. 52. A. Matériel du haras de l'État</i>	* 62,000	»
<i>B. Achat d'étalons.</i>	* 45,000	40,000

(1) Budget, n° 162 (session de 1852-1853).

Rapports, n° 45, 108 et 142.

Amendements, n° 110, 114, 117, 120, 125 et 125.

(2) Les amendements sont imprimés en caractères *italiques* ou accompagnés d'un *astérisque*.

(3) Un transfert de 1,500 francs de l'art. 50 à l'art. 29, proposé par le Gouvernement, a été rejeté au premier vote.

	CHARGES	
	ordinaires.	extraordinaires.
<i>Art. 52². — Primes pour étalons de race indigène, aussi longtemps qu'ils conserveront leurs qualités reproductives</i>	* 15,000	*
<i>Art. 52³. — Amélioration des races chevaline, bovine, ovine et porcine; exécution des réglemens provinciaux sur la matière</i>	60,000	»
<i>Art. 52⁴. — Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture</i>	28,500	»
<i>Art. 52⁵. — Subsidés à l'enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture.</i>	* 119,000	»
<i>Art. 52⁶. — Concours et expositions; subsidés et encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. — Industrie séricicole. — Bibliothèques rurales. — Conférences agricoles des instituteurs primaires. — Encouragements à l'agriculture</i>	* 84,500	»
ART. 53. Divisé en 5 articles : art. 53, 53², 53³.		
<i>Art. 53. — Inspection de l'agriculture, des chemins vicinaux et des cours d'eau</i>	13,000	»
<i>Art. 53². — Service des défrichements en Campine. . .</i>	»	22,400
<i>Art. 53³. — Service du drainage.</i>	»	9,000
VOIRIE VICINALE.		
ART. 57. Divisé en 2 articles : art. 57, 57².		
<i>Art. 57. — Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale</i>	* 697,000	»
<i>Art. 57². — Salaires des agents temporaires attachés à ce service</i>	»	3,000
MUSÉE DE L'INDUSTRIE.		
ART. 63. Traitement du personnel	* 17,748	»
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
ART. 82. Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	* 17,000	»
LETTRES ET SCIENCES.		
ART. 97. Musée royal d'histoire naturelle. — Matériel et acquisitions.	7,000	(¹)

(¹) Une somme de 10,116 francs, demandée pour charges extraordinaires, a été rejetée.

	CHARGES	
	ordinares.	extraordinaires.
ART. 101. Frais de publication des inventaires des archives	4,000	(¹)
BEAUX-ARTS		
ART. 105. Encouragements. — Souscriptions. — Achats. — Subsidés aux sociétés musicales. — Publication du Musée populaire de Belgique. — Académies et écoles des beaux-arts autres que l'académie d'Anvers. — Concours entre les établis- sements destinés aux arts plastiques et graphiques. — Concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. — Pensions des lauréats.	*129,000	,
SERVICE DE SANTÉ.		
ART. 110. Frais des commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies	* 38,700	»

(¹) Une somme de 2,500 francs, demandée pour charges extraordinaires, a été rejetée.